

*Questions orales*

Le ministre se rappelle que le ministère a été informé dès le 25... Et le 27, en tests cliniques, on découvrait que les animaux commençaient à mourir. Et le ministre a décidé de réagir et d'informer la population canadienne seulement le 29 au soir.

Est-ce que le ministre peut nous expliquer pour quelles raisons il a pris tant de temps à aviser la population face aux moules qui étaient toxiques et qui pouvaient rendre les gens malades, à un point assez grave, et le ministre ne croit-il pas qu'il a manqué à son devoir, à son rôle de ministre, de protecteur de la santé, pour avoir pris autant de temps à aviser la population?

[Traduction]

**L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, ce que le député a dit est inexact. Je n'ai pas été informé le 25. C'est absolument faux et je tiens à le répéter. Je n'ai pas été informé le 25.

• (1440)

Je voudrais réexpliquer au député et à la Chambre ce qui s'est passé exactement. Les renseignements sur les cas observés dans certains hôpitaux de Montréal ont été communiqués à la Direction de la protection de la santé qui a dû ensuite établir des liens de cause à effet. Les fonctionnaires concernés se sont penchés sur les détails qui leur avaient été communiqués. Sans compter que mes collaborateurs et d'autres spécialistes assurent qu'il s'agit d'une nouvelle toxine, d'une maladie inconnue jusqu'ici.

Mais même sans ces liens formels que le ministère s'efforce généralement d'établir avant de retirer un produit du marché, on a stoppé les livraisons des deux fournisseurs, sans preuves scientifiques, parce qu'il y avait une raison de croire qu'un tel lien existait. Voilà les faits. Les lundi et mardi, les fonctionnaires ont poursuivi leurs travaux de laboratoire pour établir ce lien, et j'ai divulgué les détails de leurs conclusions mardi soir. Le député a tort de dire que je savais tout cela le 25.

[Français]

ON DEMANDE POURQUOI LE MINISTRE N'A PAS AVERTI  
PROMPTEMENT LA POPULATION AU MOYEN D'UN  
COMMUNIQUÉ

**M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie):** Monsieur le Président, les 30 personnes qui sont présentement à l'hôpital et qui sont malades ne sont sûrement pas satisfaites de la réponse du ministre, que le ministre ait fait cesser les expéditions des moules au Canada. Pour quelle raison le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ne s'est-il pas levé pour défendre les intérêts des consommateurs et consommatrices du Canada et aviser, par voie de communiqué—non pas quatre jours après l'avis—immédiatement les gens qui allaient dans les épiceries, dans les restaurants, à leur table, que leur santé serait en danger s'ils mangeaient des moules? Pour quelle raison le ministre n'a-t-il pas averti ainsi les gens pour les protéger? Et le ministre ne croit-il pas, face à son échec et à son incompétence, qu'il devrait remettre sa démission aujourd'hui parce que la population n'a plus confiance en lui?

[Traduction]

**L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, je ne peux lancer une alerte dans le domaine de la santé sans avoir au moins un mince élément de preuve. Nous avons arrêté les livraisons avant même qu'un lien scientifique n'ait été établi entre ce produit et la maladie.

Je ne cherche pas à me cacher derrière ce que ce soit, mais j'explique franchement de quelle manière nous traitons ces problèmes de santé. Permettez-moi de rappeler au député que mardi, moins d'une heure après avoir reçu les informations en question, je les ai communiquées à l'équipe de Radio-Canada qui attendait. Je peux dire...

**Mme Copps:** C'est pour cela que vous en avez parlé.

**M. Epp (Provencher):** Non. Le D' Hoey de la communauté urbaine de Montréal, et je parle d'une personne qui ne fait pas partie de mon personnel, a fait la déclaration suivante:

Je suis vraiment étonné de la promptitude de cette intervention, surtout qu'il n'existait aucune description de cette maladie jusqu'ici, que je sache.

Je signale simplement qu'avant même que l'alerte ne soit donnée, mardi soir, les livraisons étaient déjà retirées du marché sans que le lien en question eut été établi.

Que le député fasse flèche de tout bois par esprit de parti, fort bien, mais qu'il n'effraie pas les Canadiens, qu'il s'en tienne à la stricte vérité.

\* \* \*

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

### L'ACCORD COMMERCIAL CANADO-AMÉRICAIN—LA VERSION DÉFINITIVE

**M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Commerce extérieur et concerne la nouvelle, annoncée tard hier soir ou tôt ce matin, selon laquelle on s'était entendu sur la version définitive de l'accord commercial mais qu'il faudrait attendre encore 48, 84 ou 86 heures avant qu'elle ne soit publiée. Par conséquent, le libellé de l'accord ne sera pas disponible avant que les audiences du comité de la Chambre ne soient terminées, c'est-à-dire aujourd'hui. Aucun groupe ou particulier ne pourra donc commenter le libellé de l'accord avant que le gouvernement ne l'ait paraphé, le 2 janvier, ce qui est ridicule.

La version définitive, adoptée hier soir, comporte-t-elle beaucoup de modifications par rapport à celle du 3 octobre? La ministre estime-t-elle qu'un examen public d'à peine une semaine, qui commencerait à la fin de cette semaine au Parlement pour se terminer à la fin de la semaine prochaine, est suffisant pour un accord commercial dont le Canada risque de subir les effets pendant une cinquantaine d'années et qui consiste à céder nos intérêts aux Américains?

**L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, la Chambre peut se réjouir de l'accord historique auquel les négociateurs ont abouti au cours de la fin de semaine. Quand les avocats auront revu une dernière fois le libellé de l'accord, celui-ci sera présenté aux gouvernements en cause qui devront le ratifier, après quoi il sera rendu public dès son impression.